

## Syndicat national Force Ouvrière de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

## Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

## Protection sociale complémentaire : la réalité derrière le miroir aux alouettes

Présenté par la CFDT, la FSU, la CGT, l'UNSA et SOLIDAIRE comme une avancée sociale majeure, l'accord du 8 avril 2024 concernant la protection sociale complémentaire au MENJ, au MESR et au MSJOP se révèle être un jeu de dupes :

- les premières simulations démontrent sans ambiguïté que le coût de cette PSC s'avère bien plus élevé que ce que payent actuellement de nombreux agents, notamment pour les revenus les plus modestes, dont les familles monoparentales, et ce malgré la prise en charge de l'employeur.
- · l'accord prévoit une **augmentation de la cotisation d'équilibre de 9,32 % sur 3 ans** ainsi qu'**une possibilité d'augmentation** si les déremboursements de la sécurité sociale venaient à être trop importants...

Depuis le début FO ESR, avec la FNEC FP FO dénonce :

- · le caractère **obligatoire** de la PSC
- · le **découplage** de la santé et de la prévoyance

Ce que d'aucuns présentent comme une victoire n'est, en réalité, qu'un compromis bancal qui entretient les inégalités. Il est urgent de sortir du discours d'autosatisfaction et de regarder en face la réalité : la protection sociale ne peut être un produit de marché, mais un droit fondamental, universel et réellement solidaire.

Nous nous honorons d'être la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'accord ministériel du 8 avril 2024.

FO défend une sécurité sociale pleinement opérationnelle, basée sur le salaire différé, dotée d'un financement suffisant pour prendre en charge l'ensemble des soins de la population.

## FO ESR avec la FNEC FP FO revendique

- l'abandon de l'adhésion obligatoire au volet santé,
- l'abrogation de l'accord interministériel du 20 octobre 2023 qui découple le volet santé et le volet prévoyance